

tes éclairées par une vacillante lumière, qui indiquait assez que ces grands personnages se livraient à l'étude des causes qu'ils devaient juger le lendemain.

— Vous m'avez bien tracé mon devoir, dit le comte de la Marche, mais je saurai m'y ranger ; en me dévouant au service de l'Etat, sur le champ de bataille pendant la guerre, sur le pré de service pendant la paix, peut-être me rendrai-je digne de vous.

Regagnant aussitôt son logement, Philibert de la Marche se mit à étudier le reste de la nuit les affaires qui devaient être portées au parlement.

Le lendemain précisément, il arriva qu'on dut plaider devant la reine régente une cause dont le comte de la Marche avait été nommé rapporteur. Pierre Dubuisson voulait passer outre, car on savait que Philibert était peu enclin au travail ; mais la Reine, ayant demandé au jeune comte s'il était prêt à parler, sur sa réponse affirmative, un prompt silence s'établit. L'affaire était de grave importance : il s'agissait de la succession du *vidame* de Bergerac, qui s'était marié trois fois et avait laissé de chaque lit sept enfants. Le point en litige était de savoir si les enfants du premier lit devaient concourir au partage dans la même proportion que ceux des deux derniers ; la coutume et le droit écrit des provinces de Guienne et de Poitou étaient en désaccord dans l'espèce.

Le comte de la Marche, dans un rapport d'une remarquable lucidité, parvint à concilier les droits de chacun ; et, lorsqu'il posa ses conclusions, le parlement alla aux voix sans discussion, et vota dans le sens du rapporteur.

— Ça, comte de la Marche, dit la reine, vous venez de nous donner un brillant témoignage de votre façon et de votre sagesse ; persisterez-vous, mon féal, dans la voie que vous venez d'entamer avec tant de distinction ?

— Madame la Reine, répondit le comte en mettant un genou en terre, je ferai désormais tous mes efforts pour mériter la faveur de Votre Majesté et du Roi notre Sire.

— Bien, bien, comte ; mais soyez sincère : à qui devons-nous ce changement et ce subit amour des sérieux labours ?

— A un ange descendu d'en haut pour me rappeler au devoir, répondit-il en levant un regard reconnaissant vers Marie, assise non loin de la Reine.

— Je le savais, reprit celle-ci en se penchant affectueusement vers le jeune Pair ; je me promenais avec le comte Thibault au Champ-aux-Rosiers lorsque la parole céleste vous est venue. Je me charge, comte, de donner le prix à votre loyale obéissance. Messire Pierre Dubuisson, continua Blanche en se retournant vers le premier président, vous êtes dès ce moment chancelier de France, et vous, ma belle amie, ajouta-t-elle en tendant la main à Marie, demain la cour vous saluera du nom de comtesse de la Marche. Tous trois s'inclinèrent respectueusement.

— Jeunes pairs de France, dit la Reine en se levant,

imitiez l'exemple du comte de la Marche, et apprenez de lui à faire tourner au profit du peuple les tendres sentiments de votre cœur. Pour moi, afin de perpétuer à jamais le souvenir de Marie, je veux qu'en mémoire de la nuit d'hier les jeunes pairs présentent à mon Parlement un tribut annuel, le 1er mai.

— Et de quoi se composera ce tribut, noble Reine ? fit le comte de Champagne.

— De roses, répondit Blanche en promenant autour d'elle un gracieux regard ; ce tribut sera certes payé exactement, car *notre fertile terre de France produira toujours des fleurs pour orner la beauté, comme du fer pour armer les braves*. Comte de la Marche, rendez le premier cet hommage à mon Parlement.

Philibert obéit. Des roses furent aussitôt cueillies par des pages, et à la tête des jeunes pairs de France, le comte de la Marche offrit, dans des corbeilles de jonc, rehaussées de crépines d'or, une moisson de fleurs embaumées au vénérable aréopage.

Depuis cette époque, le plus jeune des pairs de France accomplissait cette touchante et naïve cérémonie. Cet usage était encore dans toute sa vigueur au *XVIIe siècle*, et paraissait d'une certaine importance, en ce qu'il servait à fixer la préséance par un acte de possession public ou notoire.

En 1541, la baillée aux roses donna lieu à une contestation sur la préséance entre le jeune duc de Bourbon Montpensier et le duc de Nevers, tous deux pairs de France ; mais avec cette différence que le moins ancien des deux pairs se trouvait prince du sang. La question, déférée au Parlement, il intervint un arrêt portant "qu'ayant égard à la qualité de prince du sang, jointe à la qualité de pair, la cour ordonnait que le duc de Montpensier pouvait le premier bailler les roses."

POÉTIQUE DE LA ROSE.

Ausonne a composé sur la Rose une magnifique idylle en latin, voici la traduction : " C'était au printemps : l'aube naissante annonçait, par un frais délicieux, le prochain retour du soleil, et son souffle, plus piquant, invitait à prévenir le moment où le char du dieu du jour embrâserait l'atmosphère. Séduit et ranimé par l'éclat d'une belle matinée, j'étais parmi les plates-bandes de mon parterre ; les humides vapeurs de la nuit descendues sur les plantes s'étaient condensées en gouttes limpides dans leurs corolles épanouies, ou se jouaient suspendues aux feuilles, et courbaient les tiges affaissées sous leur poids. Fiers de leur éclat et de leur fraîcheur, mes rosiers, au lever de l'étoile du matin, se pénétraient de la céleste ondée ; sur leurs tiges blanchissantes brillaient encore quelques perles, qui allaient bientôt s'évaporer aux premiers rayons du soleil. On aurait pu douter si l'aurore prêtait son éclat à la Rose, ou si elle lui empruntait le sien. Leur couleur, leur durée est la même : toutes s'abreuvent de rosée ; Cypris leur mère commune, les a revêtues toutes deux de la même pourpre, peut-être ont elles aussi une égale odeur ;